

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.510.009.1 DU 25 NOVEMBRE 1994

Dispositif calculateur indicateur
électronique des volumes et des prix SATAM
modèle SEV 2S
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES

FABRICANT

SATAM, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris Nord 2, 93290 Tremblay en France.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 93.00.510.007.1 du 30 juillet 1993 (1).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif calculateur indicateur électronique des volumes et des prix SATAM modèle SEV 2S faisant l'objet de la présente décision diffère du dispositif calculateur indicateur électronique approuvé par la décision précitée par les éléments suivants :

- 1) La modification de la carte calculateur (carte CPU) afin de :
 - permettre le raccordement d'un totalisateur électromécanique, la sélection du débit de distribution (3 ou 5 m³/h) et la connexion d'un dispositif de gestion pour flotte privée ;
 - dissocier le bouton de mise en évidence du dispositif de contrôle du transducteur de mesure (bouton "test émetteur") du bouton de réinitialisation du calculateur.

2) La nouvelle implantation de la carte alimentation ;

3) La possibilité d'être associé à un émetteur d'impulsions possédant trois voies d'impulsions déphasées chacune de 90 ou de 120 degrés.

Les autres caractéristiques métrologiques, les conditions particulières de vérification et les plans de scellement restent inchangés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les instruments concernés par la présente décision portent le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 29 juillet 2003.

ANNEXE

Dessin n° 6139.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
M. GERENTE

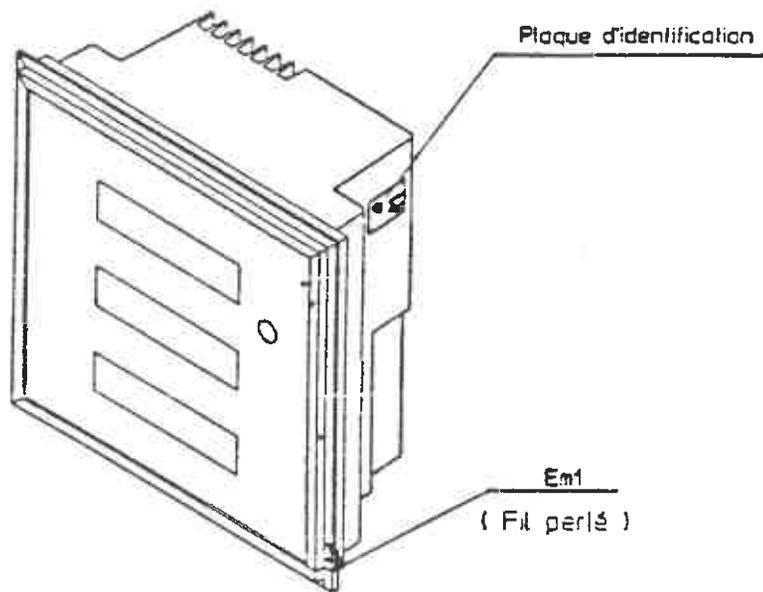
(1) Revue de Métrologie, juillet 1993, page 975.



■ N° 6139

DISPOSITIF INDICATEUR ELECTRONIQUE DES VOLUMES ET DES PRIX SATAM SEV 2S

Plan de scellement



Vue arrière

